



Location d'une maison achetée en indivision entre soeur

Par **lenient**, le **02/01/2015** à **08:39**

Bonjour

Avec mes 2 soeurs et le mari de l'une d'elle nous avons achetés un terrain et contruit une maison en indivision .Une de mes soeur et moi même nous avons pour des raisons de santé et de finance nous voulons louer cette maison.Celle ci ce trouve au maroc .Ma grande soeur et sont mari ce sont désintéressés de cette maison depuis le gros oeuvre et non plus participés aucun financement pour la fin de la contruction,aménagement, assurance ,gardienage ect...Ma petite soeur et majoritaire .Ma grande soeur et son mari ne veulent rien avoir avec cette location .Nous refuse une procuration pour l'agence qui s'occupe de la maison.

Il veulent nous donner l'usufruit quel est les frais de notaire pour cet acte. Si cette acte est très cher comme na soeur et en invalidité et moi en longue maladie aurait il une autre solution? merci de vos réponse

Par **janus2fr**, le **02/01/2015** à **11:56**

Bonjour,

Le bien étant situé au Maroc, c'est la législation marocaine qui s'applique. Donc difficile de vous répondre...